

Signature d'une convention de partenariat entre le rectorat de Versailles et le CIEP



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Le Centre international d'études pédagogiques, le rectorat de l'académie de Versailles, ainsi que pour les actions déléguées, le Groupement d'intérêt public - Formation continue et insertion professionnelle de l'académie de Versailles, ont signé une convention de partenariat afin de développer la complémentarité et la synergie de leurs interventions en matière de coopération internationale.

Pour une valorisation de l'expertise de l'éducation nationale à l'international

Ce partenariat va s'exercer dans les secteurs de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels de niveau secondaire et supérieur, de l'enseignement général primaire et secondaire, de l'enseignement des langues, de la formation des enseignants et des cadres de l'éducation, ainsi que dans les secteurs innovants de l'éducation.

Les partenaires entendent ainsi renforcer l'échange d'informations et de bonnes pratiques sur les problématiques de l'amélioration du fonctionnement et de la qualité des systèmes d'enseignement ; participer à des activités organisées à l'initiative de l'un ou de l'autre ; et favoriser la conception et la réalisation conjointes de projets dans le cadre des programmes intracommunautaires ou internationaux, ainsi que le développement de produits d'expertise ou de formation à destination d'institutions étrangères.

Contacts

Virginie Lamotte
Chargée de communication
CIEP
+33 (0)1 45 07 69 26
lamotte@ciep.fr

Claire Briquel-Gauthier
Chef du service communication
Dominique Patard
Attachée de presse

Rectorat de l'académie de Versailles
+33 (0)1 30 83 80 50
ce.communication@ac-versailles.fr

Notes à la presse

Le Centre international d'études pédagogiques (CIEP)

Le CIEP est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ses missions, qui s'inscrivent dans le cadre des priorités politiques du gouvernement en matière de coopération internationale, s'articulent autour de deux grands domaines d'activités :

- *l'éducation : ingénierie éducative et coopération internationale, où il développe des compétences en matière de formation, d'expertise, de reconnaissance des diplômes, de labellisation et de certifications ;*
- *les langues : français langue étrangère et langues étrangères en France.*

www.ciep.fr

Le rectorat de l'académie de Versailles

Le rectorat de l'académie de Versailles met en œuvre l'action publique définie par l'éducation nationale en matière d'orientation, d'éducation et de formation tout au long de la vie dans sa circonscription administrative, gère le dispositif de formation initiale et continue, veille à l'application de toutes les dispositions législatives et réglementaires en matière d'éducation et de formation, accompagne l'ouverture à l'international des établissements relevant de sa juridiction.

Il valorise l'enseignement et la formation professionnels en accompagnant la transition éducation, formation, emploi et en soutenant l'émergence de filières économiques d'avenir sur son territoire. Le rectorat de l'académie de Versailles exerce ses compétences au sein des instances régionales chargées de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles.

Au sein du rectorat, la DAREIC (Délégation académique aux relations européennes, internationales et de coopération) est chargée du pilotage et du développement de la politique européenne et internationale de l'académie, en particulier de la promotion de la mobilité des élèves et des personnels éducatifs. Pour accomplir ses missions, la DAREIC entretient des relations privilégiées avec le CIEP comme partenaire de l'éducation à l'international, en particulier pour l'accueil de délégations étrangères de haut niveau. A ce titre, elle est chargée de la coordination et du suivi de cette convention-cadre sous l'autorité du recteur.

www.ac-versailles.fr

Le Groupement d'intérêt public – formation continue et insertion professionnelle (GIP-FCIP)

Dans le cadre des orientations définies par le recteur, le groupement d'intérêt public – formation continue et insertion professionnelle de l'académie de Versailles a notamment pour objet la gestion, la coordination et l'impulsion de programmes européens et internationaux. Il intervient dans le cadre de la formation tout au long de la vie pour faciliter l'organisation des activités des établissements de l'académie ainsi que des différents services et délégations du rectorat.